

RAPPORT RELATIF AUX COMPTES 2022

En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes¹, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.

- En application de l'article 5 du décret concernant l'administration financière des communes, les comptes annuels se composent :
 - a) du compte de résultats à deux niveaux ;
 - b) du compte des investissements ;
 - c) du bilan ;
 - d) du tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2024) ;
 - e) des annexes (a à f).

¹ RSJU 190.611

Table des matières

1	Introduction	3
2	Synthèse.....	4
3	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)	5
3.1	Généralités	5
3.2	Terminologie	5
3.3	Amortissements	5
3.4	Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif	6
3.5	Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)	6
4	Résultats.....	6
4.1	Vue d'ensemble	6
4.2	Clôture du compte de résultats (résultat global).....	6
4.3	Compte des investissements	7
4.4	Résultat du financement (autofinancement).....	7
5	Compte de résultats.....	8
5.1	Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières.....	8
5.2	Aperçu du compte de résultats selon les fonctions.....	9
5.3	Compte de résultats.....	10
6	Compte des investissements	14
6.1	Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière	14
6.2	Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2023 – 2027.....	15
6.3	Compte d'investissements	16
7	Bilan.....	17
8	Annexes aux comptes annuels.....	20
8.1	Annexes A) et B) aux comptes annuels.....	20
8.2	Annexe C) aux comptes annuels	22
8.2.1	Tableau de l'état des capitaux propres.....	23
8.2.2	Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres	24
8.3	Annexe D) aux comptes annuels.....	26
8.4	Annexe E) aux comptes annuels	27
8.5	Annexe F) aux comptes annuels	29
9	Proposition du Conseil communal	32
10	Approbation des comptes annuels	33

1 Introduction

Les comptes annuels sont remis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avec les documents suivants dans cet ordre :

- a) le rapport préliminaire daté et signé du caissier ;
- b) le rapport de l'exécutif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- c) le rapport du législatif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- d) l'attestation de la bourgeoisie ;
- e) la liste des crédits supplémentaires ;
- f) le rapport de révision intermédiaire ;
- g) le rapport de vérification des comptes ;
- h) le bilan après clôture et comptabilisation de la variation de fortune ;
- i) le compte de résultats avec la récapitulation par fonction ;
- j) le compte des investissements ;
- k) le tableau des flux de trésorerie (sous réserve) ;
- l) l'annexe aux comptes ;
- m) le grand livre du bilan, du compte de résultats et des investissements (peuvent être transmis sous format informatique à l'adresse julien.buchwalder@jura.ch).

En application de l'article 18, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes :

L'exécutif soumet chaque année les comptes à l'approbation du législatif avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice. Il en est responsable.

Les comptes approuvés sont transmis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avant le 30 juin de l'année suivante.

2 Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant les comptes annuels, à savoir :

a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

Les comptes 2022 de la bourgeoisie de Bassecourt ont été établis selon le « modèle comptable harmonisé » MCH2 du Canton du Jura. En application du décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611), ainsi que des directives et autres guides d'applications émises par le délégué aux affaires communales.

Directive n° 1 – taux d'amortissements

Directive n° 2 – les préfinancements

Directive n° 3 – réserves liées au retraitement du PF

Directive n° 4 – amortissement des forêts et terrains agricoles

Directive n° 5 - mode de comptabilisation des impôts

Directive n° 5 annexe A – mode de comptabilisation des impôts

Directive n° 6 – dépenses courantes ou d'investissements + annexe

Directive n° 7 – financements spéciaux

Directive n°8 – ducroires et provision

Directive n°9 – financement de l'assainissement des eaux

Directive n° 10 – régularisation des investissements des Syndicats de communes

b) Les spécificités bourgeoises

Néant.

c) Les investissements et les projets importants

Des investissements ont été réalisés pour la réfection des routes forestières.

d) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Aucun nouvel emprunt durant l'année comptable écoulée.

e) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Pour l'ensemble des bourgeoisies de la commune mixte de Haute-Sorne, les biens du patrimoine administratif ont été retraités au 1^{er} janvier 2020 (Bilan d'entrée MCH2), ils ont été portés au bilan d'ouverture à leur valeur officielle au 31 décembre 2019.

f) Appréciation de l'exécutif

Les comptes annuels de la Bourgeoisie de Bassecourt ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

Le compte de résultat annuel est conforme aux prévisions budgétaires, de manière globale les dépenses et les recettes ne présente pas de dépassement budgétaire au sens de l'article 29 ch. 12 let 4 du Règlement d'organisation (RO)

Le compte de résultat présente un excédent de produits de CHF 2'079.17 alors que le budget prévoyait un excédent de produits de CHF 7'690.-.

3 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

3.1 Généralités

Les comptes annuels 2022 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018. Les comptes annuels 2020 sont les premiers à être établis en application de ces prescriptions.

3.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Dépréciations complémentaires	➤ N'existe plus avec MCH2
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Excédent du bilan

3.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations, (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

3.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, l'exécutif inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

3.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1^{er} janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

4 Résultats

4.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
90	Clôture du compte de résultats	2 079.17	7 690	135 760.15
900	Compte général	-28 164.05	540	-1 681.75
901	Clôture des financements spéciaux - pâturages	51 486.00	51 100	83 260.80
901	Clôture des financements spéciaux - Sylviculture	-21 242.78	- 43 950	54 181.10
5 ./. 6	Investissements nets	8 602.10	700 000	6 462.00

Tableau 1 : généré automatiquement par le système informatique

4.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	444 996.50
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	341 420.37
	Résultat de l'activité d'exploitation	-103 576.13
34	Charges financières	6 411.20
44	Revenus financiers	112 066.50
	Résultat provenant de financement	105 655.30
	Résultat opérationnel	2 079.17
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
	Résultat total, compte de résultats	2 079.17

Tableau 2 : généré automatiquement par le système informatique

4.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	28 602.10
590	Report au bilan des recettes	20 000.00
	Résultat du compte des investissements	8 602.10

Tableau 3 : généré automatiquement par le système informatique

4.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes		Libellés	CHF
90		Clôture du compte de résultats	2 079.17
33	+	Amortissement du patrimoine administratif	19 700.00
35	+	Attributions aux financements spéciaux	20 000.00
45	-	Prélèvement sur les financements spéciaux	-
364	+	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	+	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366	+	Amortissements des subventions des investissements	-
389	+	Attributions aux capitaux propres	-
4490	-	Revalorisation du patrimoine financier	-
489	-	Prélèvement sur les capitaux propres	-
		Autofinancement (Cash-flow)	41 779.17
690 ./ 590		Résultat du compte des investissements (selon chiffre 4.3 ci-dessus)	8 602.10
		Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	33 177.07

Tableau 4 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

La bourgeoisie a assumé le financement de ses investissements par le biais de ses liquidités.

5 Compte de résultats

5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

CHARGES		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	4 945.90	-	2 800.00	-	2 390.00	-
31	Charges de biens et services et autres ch.	273 853.70	-	286 250.00	-	223 455.40	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	19 700.00	-	15 900.00	-	19 700.00	-
34	Charges financières	6 411.20	-	8 260.00	-	12 443.65	-
35	Attributions aux financements spéciaux	20 000.00	-	-	-	-	-
36	Charges de transfert	126 496.90	-	118 500.00	-	124 584.50	-
37	Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
3	Total des charges	451 407.70		431 710.00		382 573.55	

REVENUS		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux	-	-	-	-	-	-
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42	Taxes	-	212 992.27	-	227 500.00	-	289 128.35
43	Revenus divers	-	-	-	-	-	-
44	Revenus financiers	-	112 066.50	-	101 100.00	-	112 911.90
45	Prélèvements sur les financements spéc.	-	-	-	-	-	-
46	Revenus de transfert	-	128 428.10	-	110 800.00	-	116 293.45
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-	-
4	Total des charges	-	453 486.87	-	439 400.00	-	518 333.70

CLÔTURE		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	2 079.17	-	7 690.00	-	135 760.15	-
9	Comptes de clôture	2 079.17	-	7 690.00	-	135 760.15	-

Tableau 5 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

Le compte de résultats de l'année 2022 de la Bourgeoisie de Bassecourt affiche un excédent de produits de CHF 2 079.17.

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	105 808.50	93 268.00	74 660.00	92 000.00	80 193.65	93 738.00
	Excédent de produits/charges	-	12 540.00	17 340.00	-	13 544.35	-
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	-	-	-	-	-	-
	Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
6	Traffic et télécommunication	-	-	-	-	-	-
	Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
7	Protection de l'environnement – amén. terr.	-	-	-	-	-	-
	Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
8	Economie publique	311 197.15	341 440.37	331 150.00	338 300.00	267 979.90	405 421.80
	Excédent de produits/charges	30 243.22	-	7 150.00	-	137 441.90	-
9	Finances et impôts	36 481.22	18 778.50	33 590.00	9 100.00	170 160.15	19 173.90
	Excédent de produits/charges	-	17 702.72	-	24 490.00	-	150 986.25
	Totaux	453 486.87	453 486.87	439 400.00	439 400.00	518 333.70	518 333.70
	Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-

Tableau 6 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

L'aperçu du compte de résultats selon les fonctions, donne l'image globale des comptes de l'année 2022.

Il est établi après le report des résultats de l'année et présente donc des totaux équilibrés.

5.3 Compte de résultats

Compte de résultats selon les fonctions/classification administrative

		Exercice 2022		Budget 2022		Exercice 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	105 808.50	93 268.00	74 660.00	92 000.00	80 193.65	93 738.00
01	Législatif et exécutif	2 470.00	-	2 300.00	-	1 590.00	-
012	Exécutif	2 470.00	-	2 300.00	-	1 590.00	-
0121	Commissions communales	2 470.00	-	2 300.00	-	1 590.00	-
30000.00	Traitements	-	-	-	-	-	-
30001.00	Indemnités journalières	-	-	-	-	-	-
30002.00	Jetons de présence	2 470.00	-	2 300.00	-	1 590.00	-
02	Services généraux	103 338.50	93 268.00	72 360.00	92 000.00	78 603.65	93 738.00
022	Services généraux et autres services	57 659.05	-20.00	49 460.00	-	50 474.65	-
0220	Chancellerie, secrétariat et contrôle des habitants	57 659.05	-20.00	48 460.00	-	50 474.65	-
30990.00	Repas de fin d'année, coll.et apéritifs - Pers. Administratif	1 225.90	-	500.00	-	-	-
31300.00	Prestations administratives (y.c. frais de poursuite)	825.30	-	-	-	224.75	-
31320.00	Honoraires administratif	3 412.50	-	2 000.00	-	140.00	-
31340.00	Assurance immobilière (ECA) du PA	2 720.70	-	2 850.00	-	2 720.70	-
31341.00	Assurances des bâtiments, des immeubles et des locaux du PA	2 014.20	-	2 000.00	-	1 897.10	-
31379.01	Emoluments d'apurement des comptes	1 790.00	-	1 800.00	-	1 790.00	-
36121.00	Commune mixte de Haute-Sorne	36 811.85	-	32 510.00	-	36 506.10	-
36321.00	Communes du même canton - acte classification	2 778.00	-	2 800.00	-	2 778.00	-
36360.00	Organisations religieuses à but non lucratif	4 000.00	-	4 000.00	-	4 000.00	-
36369.00	Contributions et subventions	2 080.60	-	1 000.00	-	418.00	-
42109.00	Autres émoluments et débours administratifs	-	-20.00	-	-	-	-
029	Immeubles administratifs	45 679.45	93 288.00	22 900.00	92 000.00	28 129.00	93 738.00
0290	Administration	45 679.45	93 288.00	22 900.00	92 000.00	28 129.00	93 738.00
30101.00	Personnel d'exploitation	1 250.00	-	-	-	800.00	-
31020.00	Imprimés et publications	1 460.70	-	-	-	-	-
31200.03	Fourniture de bois - Cabane 3 barrières	-	-	-	-	225.00	-
31201.01	Taxe assainissement des eaux	285.90	-	-	-	295.15	-
31202.01	Taxe approvisionnement en eau	460.45	-	-	-	469.05	-

31204.01	Electricité	2 273.65	-	-	-	-1 335.80	-
31440.01	Entretien bâtiment - UAPE	1 853.20	-	3 000.00	-	2 701.65	-
31440.02	Entretien bâtiment - hangar 'Vieille-Forge'	20 757.15	-	2 000.00	-	6 215.35	-
31440.03	Entretien bâtiment - Cabane 3 barrières	-	-	2 000.00	-	1 800.00	-
31510.01	Entretien mobilier - UAPE	1 438.50	-	-	-	1 058.60	-
33004.00	Bâtiments, locaux et équipements du PA	15 900.00	-	15 900.00	-	15 900.00	-
44701.00	Loyers et fermages terrains d'exploitation du PA	-	39 532.00	-	39 500.00	-	39 532.00
44701.01	Loyers - practice Golf	-	2 000.00	-	2 000.00	-	2 000.00
44703.00	Loyers - UAPE	-	44 196.00	-	44 200.00	-	44 196.00
44703.01	Loyers et fermages - Ferme Pré Borbet	-	5 100.00	-	5 100.00	-	5 100.00
44703.03	Loyers - Cabane 3 Barrières	-	2 460.00	-	1 200.00	-	2 910.00
6	TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS	-	-	-	-	-	-
61	Circulation routière	-	-	-	-	-	-
615	Routes communales	-	-	-	-	-	-
6150	Administration	-	-	-	-	-	-
36121.75	Contribution au syndicat amélioration foncière - SAF	-	-	-	-	-	-
8	ECONOMIE PUBLIQUE	311 197.15	341 440.3.7	331 150.00	338 000.00	267 979.90	405 421.80
81	Agriculture	74 020.60	125 506.60	76 000.00	127 100.00	40 319.10	123 579.90
811	Administration, exécution et contrôle	74 020.60	125 506.60	76 000.00	127 100.00	40 319.10	123 579.90
8113	Administration, exécution et contrôle	74 020.60	125 506.60	76 000.00	127 100.00	40 319.10	123 579.90
31010.00	Matériel et fournitures d'exploit. pour le gros entretien	-	-	1 500.00	-	-	-
31011.00	Matériel et fournitures d'exploit. pour l'entretien courant	1 972.75	-	-	-	669.90	-
31011.01	Matériel et fournitures d'exploitation - engrais	4 840.00	-	5 000.00	-	4 995.00	-
31300.00	Entretien pâturages - fauchage	-	-	4 000.00	-	1 550.00	-
31300.01	Entretien pâturages - barrières	9 608.50	-	5 000.00	-	754.00	-
31300.03	Entretien Loge	-	-	5 000.00	-	-	-
31300.09	Entretien autres - épandage engrais	1 200.00	-	-	-	1 200.00	-
31309.00	Entretien autres	16 065.15	-	10 000.00	-	863.10	-
31409.00	Entretien drainages	-	-	4 000.00	-	5 561.55	-
31409.02	Entretien bovi-stop	-	-	-	-	5 033.90	-
31409.09	Entretien autres	-	-	-	-	152.60	-
33003.00	Autres ouvrages et travaux de génie civil du PA	3 800.00	-	-	-	3 800.00	-
35100.00	Attribution au financement des pâturages	20 000.00	-	-	-	-	-
36350.00	Restitution aux détenteurs de bétail	16 504.20	-	16 500	-	15 739.05	-
42408.00	Taxe d'encrannage - pâturage A	-	5 069.70	-	10 000.00	-	10 907.35

42408.01	Taxe d'encrannage - pâturage B	-	42 085.15	-	38 800.00	-	34 061.35
46310.00	Subventions d'estivage	-	78 351.75	-	78 300.00	-	78 611.20
82	Sylviculture	237 176.55	215 933.77	255 150.00	211 200.00	227 660.80	281 841.90
820	Sylviculture	237 176.55	215 933.77	255 150.00	211 200.00	227 660.80	281 841.90
8200	Administration	237 176.55	215 933.77	255 150.00	211 200.00	227 660.80	281 841.90
31011.00	Matériel et fournitures d'exploit. pour l'entretien courant	-	-	500.00	-	-	-
31309.01	Prestations de tiers - abattage et façonnage	132 622.85	-	160 000.00	-	107 309.35	-
31309.02	Prestations de tiers - débardage	-	-	-	-	10 565.50	-
31309.03	Prestations de tiers - traitement du bois	894.00	-	-	-	1 662.00	-
31309.04	Prestations de tiers - soins culturaux	16 164.50	-	15 000.00	-	6 678.75	-
31309.05	Prestations de tiers - frais de transport	-	-	-	-	-	-
31320.00	Honoraires tiers - études	-	-	-	-	-	-
31412.00	Entretien routes et chemins forestiers du PA	19 709.85	-	12 000.00	-	30 266.80	-
31450.00	Forêts et aménagements forestiers du PA	-	-	800.00	-	-	-
31459.00	Autres charges des forêts et aménagements forestiers du PA	-	-	-	-	-	-
34990.00	Déduction de l'escompte (facturation en brut)	3 463.10	-	5 160.00	-	6 035.05	-
36121.00	Contribution au triage	62 130.00	-	61 690.00	-	62 341.55	-
36321.00	Contribution au Triage forestier	-	-	-	-	-	-
36321.20	Contributions à ForêtJura	2 192.25	-	-	-	2 801.80	-
42404.00	Taxes de dépôts et d'entreposage de déchets et matériaux	-	25 165.00	-	-	-	9 653.00
42506.01	Ventes de grumes	-	139 267.42	-	142 500.00	-	232 677.65
42506.02	Vente de bois d'industrie	-	-	-	29 000.00	-	-
42506.03	Vente de bois de feu	-	1 425.00	-	-	-	700.00
42506.04	Vente de copeaux	-	-	-	7 200.00	-	-
42506.05	Vente de produits dérivés (piquets, etc)	-	-	-	-	-	1 129.00
42606.00	Remboursements et participations de tiers	-	-	-	-	-	-
46110.00	Subventions Tirage RS tâches étatiques	-	6 417.50	-	-	-	10 985.00
46121.25	Redistribution bénéfice équipe Triage	-	-	-	-	-	6 698.25
46310.00	Canton (Subventions dégâts aux forêts)	-	-	-	-	-	-
46310.01	Canton (Subventions soins culturaux)	-	42 155.00	-	22 500.00	-	18 315.00
46310.04	Canton (Subventions nouvelles plantations)	-	-	-	8 000.00	-	-
46900.00	Remboursement droits de douanes	-	1 503.85	-	2 000.00	-	1 684.00
9	FINANCES - IMPÔTS	36 481.22	18 778.50	33 590.00	9 100.00	170 160.15	19 173.90
96	Administration de la fortune et de la dette	34 402.05	18 778.50	25 900.00	9 100.00	34 400.00	19 173.90
961	Administration de la fortune et de la dette	-	2 880.50	-	100.00	-	100.90

9610	Intérêts actifs	-	2 880.50	-	100.00	-	100.90
44000.00	Revenu des comptes-courants et financement spéciaux	-	136.90	-	100.00	-	100.90
44010.00	Créances résultant de livraisons, de prest. envers des tiers	-	2 743.60	-	-	-	-
963	Biens immobiliers et mobiliers du patrimoine financier (PF)	2 948.10	15 898.00	3 100.00	9 000.00	6 408.60	19 073.00
9630	Biens immobiliers corporels du PF	-	15 898.00	-	9 000.00	-	19 073.00
35100.00	Attributions aux financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
44110.00	Gain comptable aliénation terrains non bâtis du PF	-	-	-	-	-	-
44111.00	Gain comptable aliénation terrains bâtis du PF	-	-	-	-	-	-
44709.00	Droits de superficie autres biens immobiliers du PA	-	15 898.00	-	9 000.00	-	19 073.00
45100.00	Prélèvement sur financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
9633	Biens immobiliers corporels et incorporels bourgeois du PF	2 948.10	-	3 100.00	-	6 408.60	-
34010.00	Intérêts sur dettes (court terme)	2 948.10	-	-	-	6 408.60	-
34011.00	Intérêts sur dettes (moyen et long terme)	-	-	8 500.00	-	-	-
969	Autres biens du patrimoine financier (PF)	31 453.95	-	22 800.00	-	27 991.40	-
9690	Placements financiers du PF	75.80	-	-	-	221.60	-
31303.00	Frais bancaires	75.80	-	-	-	221.60	-
31375.00	Impôts sur le revenu et la fortune	22 286.20	-	15 000.00	-	19 299.05	-
31376.00	Taxe immobilière et autres taxes	9 091.95	-	7 800.00	-	8 470.75	-
99	Postes non répartis	2 079.17	-	7 690.00	-	135 760.15	-
999	Clôture	2 079.17	-	7 690.00	-	135 760.15	-
9990	Compte général	2 079.17	-	7 690.00	-	135 760.15	-
90000.00	Compte général	2 079.17	-	7 690.00	-	135 760.15	-
90010.00	Compte général	-	-	-	-	-	-

Tableau 7 : généré automatiquement par le système informatique

6 Compte des investissements

6.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière

DEPENSES		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	28 602.10	-	700 000.00	-	6 462.00	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
54	Prêts	-	-	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-
57	Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-	-	-
5	Total dépenses	28 602.10	-	700 000.00	-	6 462.00	-

RECETTES		Comptes 2021		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	20 000.00	-	-	-	-
61	Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	-	-	-	-	-
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistrib.	-	-	-	-	-	-
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-	-	-
6	Total recettes	-	20 000.00	-	-	-	-

CLÔTURE		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	20 000.00	-	-	-	-	-
690	Report au bilan des dépenses	-	28 602.10	-	700 000.00	-	6 462.00

Tableau 8 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

Des investissements ont été réalisés pour la somme de CHF 28'602.10, ces travaux concernent la réfection des routes forestières.

En application de l'art. 29 du décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611), la limite d'inscription au bilan (comptabilisation dans les investissements) est de CHF 20'000.-.

6.2 Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2023 – 2027

N°	Investissements en KCHF	2023	2024	2025	2026	2027
1.	Rénovation loge Esserts Jacques	-	-	-	-	-
2.	Réfection du chemin « rue des Neufs Champs »	-	-	140	-	-
3.	Chemins forestiers – projet « secteur Nord »	480	-	-	-	-
4.	Réfection chemin Loge	-	-	-	-	-
5.						
	Total	480	-	140	-	-

Tableau 9 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

Commentaires :

Montants extraits du fichier de planification des investissements, novembre 2022.

6.3 Compte d'investissements

Compte d'investissements selon les fonctions/classification administrative

		Exercice 2022		Budget 2022		Exercice 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION	-	-	50 000.00	-	-	-
02	Services généraux	-	-	50 000.00	-	-	-
029	Immeubles administratifs	-	-	50 000.00	-	-	-
0290	Administration	-	-	50 000.00	-	-	-
50400.50	Bâtiments d'exploitation – hangar	-	-	50 000.00	-	-	-
6	TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS	-	-	150 000.00	-	-	-
61	Circulation routière	-	-	150 000.00	-	-	-
615	Routes communales	-	-	150 000.00	-	-	-
6155	Constructions et rénovations	-	-	150 000.00	-	-	-
50101.00	Routes rurales et vicinales	-	-	150 000.00	-	-	-
8	ECONOMIE PUBLIQUE	28 602.10	20 000.00	500 000.00	-	6 462.00	-
82	Sylviculture	28 602.10	20 000.00	500 000.00	-	6 462.00	-
820	Sylviculture	28 602.10	20 000.00	500 000.00	-	6 462.00	-
8200	Administration	28 602.10	20 000.00	500 000.00	-	6 462.00	-
50102.00	Routes forestières	28 602.10	-	500 000.00	-	-	-
60102.00	Subventions – Routes forestières	-	20 000.00	-	-	-	-
9	FINANCES – IMPÔTS	20 000.00	28 602.10	-	700 000.00	-	6 462.00
99	Postes non répartis	20 000.00	28 602.10	-	700 000.00	-	6 462.00
999	Clôture	20 000.00	28 602.10	-	700 000.00	-	6 462.00
9990	Compte général	20 000.00	28 602.10	-	700 000.00	-	6 462.00
59000.00	Investissements du PA - recettes reportées au bilan	20 000.00	-	-	-	-	-
69000.00	Investissements du PA - dépenses reportées au bilan	-	28 602.10	-	700 000.00	-	6 462.00

Tableau 10 : généré automatiquement par le système informatique

7 Bilan

Bilan au 31 décembre 2022 avec la situation initiale, le mouvement et la situation finale.

	BILAN	1.1.2022	Augmentation	Diminution	31.12.2022
1	ACTIF	4 587 232.23	605 889.77	564 282.90	4 628 839.10
10	PATRIMOINE FINANCIER	1 103 566.28	577 287.67	524 582.90	1 156 271.05
100	Disponibilités et placements à court terme	896 595.98	456 961.42	407 502.20	946 055.20
1000	Caisse	541.70	540.00	200.00	881.70
10000.00	Caisse	541.70	540.00	200.00	881.70
1002	Banque	896 054.28	456 421.42	407 302.20	946 055.20
10020.00	BR - compte courant - CH39 8080 8002 1552 5937 7	186 270.61	456 284.52	407 302.20	235 252.93
10020.01	Valiant - CH84 0630 0042 1131 9230 2 - fds expl.	297 021.52	74.95	-	297 096.47
10020.02	Valiant - CH60 0630 0042 1106 2950 9 - fds ant.	228 303.00	34.25	-	228 337.25
10020.03	Valiant - CH09 0630 0042 1870 8020 1 - fds imm.	184 459.15	27.70	-	184 486.85
101	Créances	73 246.60	108 518.75	90 578.00	91 187.35
1010	Créances résultant de livraisons / prestations envers tiers	72 738.20	108 518.75	90 578.00	90 678.95
10100.10	Créances clients - compte collectif #	78 167.55	108 518.75	90 578.00	96 108.30
10100.15	Créances clients - compte manuel	-429.35	-	-	-429.35
10100.90	Ducroire compte général	-5 000.00	-	-	-5 000.00
1019	Autres créances et TVA	508.40	-	-	508.40
10191	Impôt anticipé	508.40	-	-	508.40
10191.00	Impôt anticipé - AFC	508.40	-	-	508.40
104	Actifs de régularisation	26 502.70	11 807.50	26 502.70	11 807.50
1043	Transferts de compte de résultats	26 502.70	11 807.50	26 502.70	11 807.50
10430.00	Actifs transitoires – différentes charges de transfert	26 502.70	11 807.50	26 502.70	11 807.50
107	Placements financiers	1.00	-	-	1.00
1070	Actions et parts sociales	1.00	-	-	1.00
10700.00	Actions et parts sociales du PF	1.00	-	-	1.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier (PF)	107 220.00	-	-	107 220.00
1080	Terrains du PF	107 220.00	-	-	107 220.00
10800	Terrains non bâtis du PF	107 220.00	-	-	107 220.00
10800.10	Terrains non bâtis du PF - Zone Mixte (MA)	107 220.00	-	-	107 220.00
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3 483 665.95	28 602.10	39 700.00	3 472 568.05
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA)	3 443 462.95	28 602.10	39 700.00	3 472 365.05
1400	Terrains non bâtis et terrains bâtis du PA	568 640.00	-	-	568 640.00
14000	Terrains non bâtis du PA	568 000.00	-	-	568 000.00

14000.60	Terrains non bâtis - Zone agricole (ZA)		567 710.00	-	-	567 710.00
14000.70	Terrains non bâtis - Zone agricole (ZVA)		290.00	-	-	290.00
14001	Terrains bâtis du PA		640.00	-	-	640.00
14001.50	Terrains bâtis - Zone de sports et loisirs (SA)		640.00	-	-	640.00
1401	Routes et voies de communication du PA		47 172.95	-	-	47 172.95
14011.00	Chemins ruraux		32 094.95	-	-	32 094.95
14012.00	Chemins forestiers		15 078.00	-	-	15 078.00
1404	Bâtiments, locaux et équipements du PA		612 300.00	-	15 900.00	596 400.00
14040.01	Bâtiment administratif - crèche-UAPE		451 600.00	-	15 900.00	435 700.00
14040.50	Bâtiments d'exploitation		76 400.00	-	-	76 400.00
14049.00	Autres bâtiments, locaux et équipements		84 300.00	-	-	84 300.00
1405	Forêts du PA		2 215 350.00	-	3 800.00	2 211 550.00
14050.00	Forêts du PA		2 035 170.00	-	-	2 035 170.00
14051.00	Forêts non exploitables et aménagements forestiers		1 130.00	-	-	1 130.00
14053.00	Pâturages boisés et aménagements forestiers		179 050.00	-	3 800.00	175 250.00
1407	Immobilisations en construction du PA		-	28 602.10	20 000.00	8 602.10
14071	Encours – Routes et voies de communication du PA		-	28 602.10	20 000.00	8 602.10
14071.20	Encours – routes forestières		-	28 602.10	20 000.00	8 602.10
144	Prêts		40 200.00	-	-	40 200.00
1442	Prêts aux communes et aux associations intercommunales		40 200.00	-	-	40 200.00
14421	Prêts aux communes et aux ass. intercommunales même canton		40 200.00	-	-	40 200.00
14421.00	Avance au Triage forestier		40 200.00	-	-	40 200.00
145	Participations et capital social		3.00	-	-	3.00
1454	Participations aux entreprises publiques		3.00	-	-	3.00
14540.01	Participation Thermobois SA		1.00	-	-	1.00
14540.02	Participation Thermoréseau Porrentruy SA		1.00	-	-	1.00
14540.03	Participations Chemins de fer du Jura SA		1.00	-	-	1.00
2	PASSIF		4 587 232.23	575 945.32	534 338.45	4 628 839.10
20	CAPITAUX DE TIERS		686 682.71	418 106.00	398 578.30	706 210.41
200	Engagements courants		51 749.90	406 106.00	376 078.30	81 823.00
2000	Engagements courants prov. de livraisons, de prest. de tiers		51 749.90	406 151.40	376 078.30	81 823.00
20000.10	Créanciers collectifs #		51 749.90	406 151.40	376 078.30	81 823.00
201	Engagements financiers à court terme		316 932.81	7 321.05	-	324 253.86
2011	Engagements à court terme env. les coll., les ass. intercom.		299 432.81	4 821.05	-	304 253.86
20112.00	Compte courant avec Commune		299 432.81	4 821.05	+	304 253.86
2014	Parts à court terme d'engagements à long terme		17 500.00	2 500.00	-	20 000.00
20140.00	Part à court terme des engagements à long terme		17 500.00	2 500.00	-	20 000.00
204	Passifs de régularisation		-	4 633.55	-	4 633.55

2042	Impôts		-	4 513.55	-	4 513.55
20430.00	Impôts directs des personnes morales (PM)		-	4 513.55	-	4 513.55
2043	Transferts du compte de résultats		-	120.00	-	120.00
20430.00	Passifs transitoires - différentes charges de transfert		-	120.00	-	120.00
206	Engagements financiers à long terme		318 000.00	-	22 500.00	295 500.00
2064	Emprunts et reconnaissances de dettes		275 500.00	-	20 000.00	255 500.00
20640.00	BR - emprunt - 592.172.654.2		275 500.00	-	20 000.00	255 500.00
2069	Autres engagements financiers à long terme		42 500.00	-	2 500.00	40 000.00
20690.01	Part à court terme des engagements à long terme		-17 500.00	-	2 500.00	-20 000.00
20690.02	Acte de classification		60 000.00	-	-	60 000.00
29	CAPITAL PROPRE		3 900 549.52	157 839.32	135 760.15	3 922 628.69
290	Financements spéciaux du capital propre		622 694.92	20 000.00	-	642 694.92
2900	Financements spéciaux du capital propre		622 694.92	20 000.00	-	642 694.92
29006.01	Financement spécial - Fonds d'exploitation		296 978.32	-	-	296 978.32
29006.02	Financement spécial - Fonds d'anticipation		258 216.60	-	-	258 216.60
29009.00	Aménagements pâturages		67 500.00	20 000.00	-	87 500.00
294	Réserves de la politique budgétaire		294 731.10	-	-	294 731.10
2940	Réserves de la politique budgétaire		294 731.10	-	-	294 731.10
29400.00	Réserve de politique budgétaire		294 731.10	-	-	294 731.10
299	Excédent / découvert du bilan		2 983 123.50	137 839.32	135 760.15	2 985 202.67
2990	Résultat annuel		135 760.15	2 079.17	135 760.15	2 079.17
29900.00	Résultat de l'exercice		135 760.15	2 079.17	135 760.15	2 079.17
2999	Résultats cumulés des années précédentes (fortune nette)		2 847 363.35	135 760.15	-	2 983 123.50
29990.00	Fortune nette		2 847 363.35	135 760.15	-	2 983 123.50

Tableau 11 : généré automatiquement par le système informatique

8 Annexes aux comptes annuels

8.1 Annexes A) et B) aux comptes annuels

A) Règles régissant la présentation des comptes annuels

Le MCH2 exige que les règles sur lesquelles se fonde la présentation des comptes soient clairement indiquées et que les dérogations à ces règles fassent l'objet d'une justification. Les corporations de droit public jurassiennes sont par ailleurs tenues de respecter les prescriptions cantonales en matière de présentation des comptes, en particulier le décret concernant l'administration financière des communes² (ci-après DCom). En conséquence, elles utiliseront toutes le texte standard ci-dessous :

Règles applicables à la présentation des comptes

Les comptes annuels de la commune bourgeoise de Bassecourt ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

En application de l'article 4, alinéa 1 du DCom, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant le MCH2.

B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1^{er} janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation N° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.
- Concernant la recommandation N°12, un délai à la clôture des comptes 2021 est accordé pour l'élaboration de la comptabilisation des immobilisations.
- Concernant la recommandation N° 13, celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

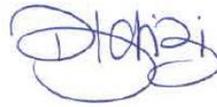
² RSJU 190.611

Bassecourt, le 22 mai 2023

Au nom de la commune mixte de Haute-Sorne
Pour la Bourgeoisie de Bassecourt



Mirco Bellè
Administrateur des finances :



Blerta Idrizi
Adjointe :

8.2 Annexe C) aux comptes annuels

Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit :

L'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Explications :

2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

29600 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Dès la mise en œuvre du MCH2, aucune attribution ni prélèvement ne pourra être effectué. Dès le 1^{er} décembre 2021, ce compte sera dissout et le solde transféré sous compte 2999 « Résultat cumulé des années précédentes ».

29601 Réserves liés au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Idem que compte 29600.

2990 Résultat annuel

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS C :

ETAT DES CAPITAUX PROPRES

Bourgeoisie de :

Bassecourt

Exercice :

2022

Capitaux propres au 1er janvier 2022			Changements intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2022				
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF					
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	622 694.92	Attributions aux FS, capitaux propres			-	Prélèvements sur les FS, capitaux propres			-	2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	622 694.92
29006.01	Fonds d'exploitation	296 978.32	35109.10		0.00	45109.10		0.00	29006.01	Fonds d'exploitation	296 978.32		
29006.02	Fonds d'anticipation	258 216.60	35109.20		0.00	45109.20		0.00	29006.02	Fonds d'anticipation	258 216.60		
29009.00	Fonds aménagement des pâturages	67 500.00	35109.40		0.00	45109.40		0.00	29009.00	Fonds aménagement des pâturages	67 500.00		
2910	Fonds enregistrés sous capital propre	0.00	Attributions au fonds enregistrés sous capital propre			0.00	Prélèvements enregistrés sous capital propre			0.00	2910	Fonds enregistré sous capital propre	0.00
2920	Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00	Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire			0.00	Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire			0.00	2920	Réserve des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00
2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00	Attributions aux préfinancements des capitaux propres			647 287.42	Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres			0.00	2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00
2940	Réserves de politique budgétaire	294 731.10	Attributions à la réserve de politique budgétaire			0.00	Prélèvements de la réserve de politique budgétaire			0.00	2940	Réserves de politique budgétaire	294 731.10
29400.00	Compte général	294 731.10	38940.00		0.00	48940.00		0.00	29400.00	Compte général	294 731.10		
2950	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PA			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PA			0.00	2960	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)	0.00
29506.00	Forêts – réévaluation du PA	0.00	38940.00		0.00	48940.00		0.00	29400.00	Compte général	0.00		
29600	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF			0.00	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF			0.00	29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	0.00

Attention, voir directive COM N° 3 relative au compte 29600 et 29601.

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2980	Autres capitaux propres	0.00	Attributions aux autres capitaux propres		0.00	Prélèvements aux autres capitaux propres		0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800.00	Compte général	0.00	38980.00		0.00	48980.00		0.00	29800.00	Compte général	0.00
2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	2 847 363.35			2 079.17			135 760.15	2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	2 985 202.67
29990.00	Compte général	2 847 363.35	29900	Excédent (+)	2 079.17	29900	Déficit (-)	135 760.15	29990.00	Compte général	2 985 202.67

Tableau 11 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

a) Financements spéciaux (comptes 2900)

Ce groupe de compte comporte les qui découlent de l'application d'une loi ou d'un règlement, notamment les fonds forestiers d'exploitation et d'anticipation et le fonds des pâturages.

b) Fonds enregistrés sous capital propre (comptes 2901)

Néant.

c) Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (comptes 2920)

Néant.

d) Préfinancement / maintien de la valeur (comptes 2930)

Néant.

e) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)

Toutes les provisions et fonds qui ont été créés au fil des ans, mais qui ne répondent ni à un règlement communal ni à une base légale ont été regroupés dans la réserve de politique budgétaire.

f) Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif (PA) (comptes 2950)

La réserve liée au retraitement des immobilisations du patrimoine est le résultat de la réévaluation au 1^{er} janvier 2020, date d'entrée en vigueur du MCH2, des biens du PF selon les directives du délégué aux affaires communales. Cependant, il s'est avéré que le patrimoine de la bourgeoisie de Bassecourt était légèrement surévalué par rapport au cumul des Valeurs Officielles (selon registre des VO), pour un montant de l'ordre de CHF 242'149.-

Par analogie au retraitement du PF, la directive n° 3, art. 3 al. 2 du délégué aux affaires communales a été appliquée :

Dès le 31 décembre 2021, ces comptes seront dissous et les soldes transférés sous le compte 2999 libellé « Résultat cumulé des années précédentes » en application de l'annexe D, Complément à la recommandation 19, du Manuel Comptable MCH2.

g) Réserve liée au retraitement des placements du PF (comptes 29600)

Néant.

h) Réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles PF (comptes 29601)

Néant.

i) Excédent ou découvert au bilan (comptes 2990)

Au 1^{er} janvier 2022, le compte Résultats cumulés des années précédentes (fortune nette) affiche un montant de CHF 2 983 123.50.

Le résultat du compte général pour l'année 2022 affichant un bénéfice de CHF 2'079.17.

8.3 Annexe D) aux comptes annuels

Tableaux des provisions

Veillez annexer les tableaux des provisions à court terme, long terme ainsi que le tableau du total des provisions.

205		Provisions à court terme					
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2022	Modification			Valeur comptable au 31.12.2022	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
	néant						

208		Provisions à long terme					
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2022	Modification			Valeur comptable au 31.12.2022	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
	néant						

Total des provisions à court terme	-	-	-	-	-
Total des provisions à long terme	-	-	-	-	-
Total des provisions	-	-	-	-	-

Tableaux des participations et des garanties

Bourgeoisie Bassecourt

Exercice : 2022

Participations en vue de l'accomplissement de tâches publiques

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominatif	Part de propriété	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Valeur comptable au 31.12	Valeur d'acquisition	Norme de présentation des comptes (mch1, mch2, CO, etc)	Flux financiers pendant l'exercice	Risques spécifiques
Groupement de communes selon article 121 Lcom										
Syndicats de communes selon article 123 Lcom										
Triage forestier Rangiers-Sorne	Forêts	0	0	L	20.10%	40'200	-	MCH2	54'320	
Personnes morales de droit privé										
Société simple, en nom collectif ou commandite										
Néant										
Rapport contractuels conclus en vue de l'accomplissement de tâches communales										
Néant										

Tableau des garanties

Nom des destinataires/du cocontractant ou de la cocontractante	Rapport juridique	Indications sur les prestations couvertes par la garanties; nature, montant, caducité, intérêts, etc	Flux financiers pendant l'exercice (CHF)	Autre précisions spécifiques
Entreprises de droit privé selon CO/CCS				
Entreprises de droit public				
Contrats de droit public				
Autres engagements / leasing				

8.5 Annexe F) aux comptes annuels

Tableaux des immobilisations et des informations détaillées sur les placements de capitaux

Bourgeoisie de Bassecourt
Commune politique

Tableau des immobilisations 2022
PATRIMOINE FINANCIER (1080)

			108 immobilisations corporelles du patrimoine financier					
			10800	10801	1084	1086	1087	1089
			Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Bâtiments, locaux et équipements	Biens meubles	Installations en construction	Autres immobilisations corporelles
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2022	107 220.00	-	-	-	-	-
	(+) Augmentation	en 2022	-	-	-	-	-	-
	(-) Diminution	en 2022	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2022	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2022	107 220.00	-	-	-	-	-
Rectifications cumulées	Etat au	en 2022	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2022	-	-	-	-	-	-
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2022	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2022	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2022	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2022	107 220.00	-	-	-	-	-
	dont celle des installations de leasing	31.12.2022						
	Valeur d'assurance	31.12.2022						

			140 immobilisations corporelles du patrimoine administratif									
			14000	14001	1401	1402	1403	1404	1405	1406	1407	1409
			Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Routes et voies de communication	Aménagement des plans d'eau et cours d'eau	Autres ouvrages de génie civil	Bâtiments, locaux et équipements	Forêts	Biens meubles	Installations en construction	Autres immobilisations corporelles du PA*
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2022	568 640.00	640.00	47 172.95	-	-	612 3000	2 215 350.00	-	-	-
	(+) Augmentation	en 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Diminution	en 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2022	568 640.00	640.00	47 172.95	-	-	596 400.00	2 211 550.00	-	-	-
Rectifications cumulées	Etat au	en 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Amortissements planifiés	en 2022	-	-	-	-	-	15 900.00	3 800.00	-	-	-
	(+) Amortissements non planifiés	en 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Corrections de valeur	en 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2022	568 000.00	640.00	47 172.95	-	-	596 400.00	2 211 550.00	-	-	-
	dont celle des installations de leasing	31.12.2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur d'assurance	31.12.2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

			142 Immobilisations incorporelles				144	145	146
			1420	1421	1427	1429	1441 à 1448	1452 à 1458	1460 à 1469
			Logiciels	Brevets et licences	Immobilisations incorporelles en cours de développement	Autres immobilisations incorporelles	Prêts	Participations et capital social	Subventions d'investissemen ts
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2022					40 200.00	3.00	
	(+) Augmentation	en 2022					-		
	(-) Diminution	en 2022					-	-	
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2022					-	-	
	valeur de l'immobilisation	31.12.2022					40 200.00	3.00	
Rectifications cumulées	Etat au	en 2022							
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2022							
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2022							
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2022							
	Etat au	31.12.2022							
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2022					40 200.00	3.00	
	dont celle des installations de leasing	31.12.2022							
	Valeur d'assurance	31.12.2022							

9 Proposition du Conseil communal

a) Approbation des comptes annuels 2022, qui se composent comme suit :

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats		
	Excédent de charges/revenus		
900	Compte général	2 079.17	
	Excédent de charges/revenus		2 079.17
90100.9x	Autres FS « ... »		
	Excédent de charges/revenus		

Il est proposé au Conseil général d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2022 de la bourgeoisie de Bassecourt.

Bassecourt, le 26 mai 2023

Au nom de la commune mixte de Haute-Sorne :

Eric Dobler
Maire

Raphaël Mérillat
Chancelier

Mirco Bellè
Administrateur des finances

10 Approbation des comptes annuels

Le Conseil général de la commune mixte de Haute-Sorne a approuvé les comptes annuels 2022 de la bourgeoisie de Bassecourt en date du 19 juin 2023 conformément à la proposition du Conseil communal du 26 mai 2023.

L'extrait du procès-verbal de l'organe compétent est joint au présent rapport.

Bassecourt, le 19 juin 2023

Au nom de l'organe compétent pour approuver les comptes annuels :

Michel Lando
Président

Michèle Bailat
Secrétaire
